



SYNDICAT MIXTE DU RUISSEAU DES ECHETS ET DU RAVIN DES PROFONDIERES

Comité syndical du 22 JUILLET 2021

Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (7/8)	Présent	Absent		Présent	Absent
Christine PEREZ	X		Valérie NOIRAY	X	
Elodie BRELOT	X		Jean-Michel LADOUCE	X	
Corinne SAVIN	X		Pierre GOUBET		X
Jean-Luc DESVIGNES		X	Christian JUFFET		X
Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (2/2)					
Laurence RAVEROT		X			
Gérard RAPHANEL	X				
Communauté de Communes de la Dombes (1/2)					
Ludovic LOREAU	X				
Henri CORMORECHE		X			

La séance a débuté à 18h25.

I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., le comité syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Valérie NOIRAY est désignée secrétaire de séance

II- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12/04//2021

Le compte rendu de la séance plénière du 12/04/2021 est approuvé à l'unanimité.

III- AFFAIRES GENERALES

a) Etude de définition/analyse de l'offre et validation

Madame la Présidente rappelle que lors de la séance du 12/04/2021 le comité syndical a confirmé la nécessité de réaliser une étude de définition à l'échelle du bassin versant validant le cahier des charges de l'étude et autorisant la Présidente à lancer une consultation. Le montant prévisionnel de l'étude étant évalué à un montant inférieur à 40 000 € HT, après échange avec l'agence de l'eau, une consultation de gré à gré a été réalisée le 10/06/2021 par les services auprès de 5 bureaux d'étude avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 5 juillet 18h :

- EMA Conseils
- BURGEAP
- OTEIS
- CEREG
- SEPIA Conseils

Une seule réponse a été transmise par le cabinet SEPIA CONSEILS. Madame la Présidente présente l'offre financière et technique. Elle informe que des demandes de subventions ont été adressées à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et au département de l'Ain. Le niveau de l'aide attendue est de l'ordre de 70 % du montant HT.

Mme PEREZ informe qu'un contact a eu lieu avec Monsieur Pierre ATHANAZ, le VP de la Métropole en charge de l'Environnement, de la protection animale et de la prévention des risques qui a donné son accord à la transmission des études réalisées par la Métropole sur le secteur du ruisseau des Echets et le souhait d'associer la Métropole à la réflexion.

Un échange a lieu sur la composition du COPIL de l'étude. Il est décidé d'associer l'AERMC, le CD01, la Métropole et DDT01 et le comité syndical permettant d'assurer une parfaite représentation des 3 intercommunalités membres.

Avant de passer au vote, Madame la Présidente précise qu'en cas d'avenant le comité syndical devra prendre une décision modificative afin d'inscrire les crédits nécessaires.

LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

1/ APPROUVE l'offre du cabinet SEPIA Conseils telle que présentée d'un montant de 39 855€ TTC

2/ AUTORISE la Présidente à procéder à

- la passation du marché,
- à son exécution et à son règlement
- à prendre toute décision concernant ses avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.